Image not found or type unknown

Période de reclassement pour inaptitude dépassée et Congés

Par **nath75**, le **02/02/2012** à **14:15**

Bonjour, étant déclaré inapte à mon poste, j'ai passé le mois de reclassement sans proposition de reclassement de mon employeur, donc je suis à nouveau rémunéré tout en étant à mon domicile. J'attends des propositions de poste de mon employeur, qui a commencé une recherche pour moi, mais :
- dois-je être disponible à tout moment pour être convoqué à un entretien, ou bien ai-je le droit de m'absenter quelques jours de chez moi ?
- en ce cas dois-je en informer mon employeur, en posant des jours de congés ? Peut-il les refuser ?
Merci par avance de votre aide.

Par **P.M.**, le **02/02/2012** à **15:33**

Bonjour,
A priori, vous n'avez pas intérêt à poser des jours de congés payés surtout si l'absence se réduit à quelques jours soit moins de 5 et que vous ne pouvez pas faire suivre votre courrier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés